

## Procès-verbal n°1 du Comité de Direction

|                          |                                                                                                                                                                            |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunion du :             | Jeudi 10 Juillet 2025                                                                                                                                                      |
| À :                      | 18h00 – District Gard-Lozère                                                                                                                                               |
| Présidence :             | M. Fernand-Joseph D'ANNA                                                                                                                                                   |
| Présents :               | Mmes Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN (visio), Nathalie JEANNEY, Rachel MARTIN (visio)<br>Mrs. Damien JURADO, Alain MAZON, Michel QUENIN, Mohamed TSOURI. |
| Absents excusés :        | Mme. Marie-Elisabeth COLLAVOLI.<br>M. Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Jean-Christophe MORANDINI, Philippe MOREL.<br>Dr. Jean-François CHAPPELLIER.                       |
| Assistent à la réunion : | Claude Bouillet (CDA), Teddy GRAS (Resp. Administratif)                                                                                                                    |

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

### Préambule

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Il remercie les membres et invités présents et procède à l'appel des membres.

### Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°10 du 02.06.2025

- POUR : 10
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité**

Le président en profite pour rappeler que seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.

### Agenda du Président

| Date  | Lieu           | Objet                          |
|-------|----------------|--------------------------------|
| 06.06 | Montpellier    | Réunion LFO - DTR              |
| 08.06 | Frontignan     | Finales LFO                    |
| 14.06 | Paris          | Assemblée FFF                  |
| 21.06 | C-Suites Nîmes | Assemblée Générale du District |



|       |             |               |
|-------|-------------|---------------|
| 28.06 | Carcassonne | Assemblée LFO |
|-------|-------------|---------------|

## Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- Jacky VERGNES, ancien joueur ayant notamment jouer à Nîmes Olympique

Présentent leurs très sincères condoléances à la famille.

## Correspondances clubs

### **503150 CS CHEMINOTS NIMOIS :**

- Nous invitant à leur Assemblée Générale. *Noté, M. Patrick CHAMP représentera le District.*

## Diverses Correspondances

### **FFF :**

- Nous adresse une communication sur l'obligation d'affichage de la lutte contre les violences. Tous les clubs sont soumis à cette obligation et ont reçu un mail dans ce sens.
- Nous informant de leur journée interrégionale à destination des élus et salariés des Ligues et Districts. *Noté.*

### **Olivier BERNARD :**

- Nous demandant une carte d'honneur. *Noté, une réponse sera faite.*

### **LFO :**

- Nous invitant à la présentation de la nouvelle organisation de l'ETR. *Noté.*

### **Jean-Marc LAUGIER :**

- Nous remerciant pour sa désignation en tant que délégué pour les finales de la Coupe Gard-Lozère. *Noté.*

### **KNET PARTAGE :**

- Nous proposant un partenariat pour une collecte des déchets. *Noté*

## Félicitations

Le Comité de Direction félicite M. Bergen et M. Jullian récemment nommés dans les commissions fédérales de la Fédération Française de Football.

## Subvention 2025-2026

Il est proposé d'autoriser le Président du District à solliciter toutes les subventions pouvant être demandées dans le cadre de ses activités auprès du Conseil Départemental du Gard ou autres organismes.



- POUR : 10
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

La proposition est adoptée à l'unanimité

#### Article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire – Appel du Comité de Direction

Pour la saison 2025/2026, le Comité de Direction décide que toutes les décisions disciplinaires faisant l'objet d'un appel devant les Commissions d'Appel Disciplinaires du District et de la Ligue feront l'objet d'un appel systématique du Comité de Direction.

Il est proposé que le Président, M. Fernand D'ANNA, et le Secrétaire Général, M. Damien JURADO, soient désignés comme ses représentants dûment mandatés pour faire appel en son nom.

- POUR : 10
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Cessation totale d'activité

A la suite de la réception des notifications de cessation d'activité et compte tenu de leur état débiteur sur le compte District relativement important à ce jour, le Comité demande à la Ligue de Football d'Occitanie la suspension de délivrance de licence à l'encontre des dirigeants composant le bureau des clubs listés ci-après :

- SC NIMOIS (563810)
- ST ANASTASIE (564362)
- O . GAUJAC (582358)
- VAQUEROLLES (561189)
- SC FOURNES (864658)

Transmet le dossier à la commission compétente pour suite à donner

#### Mise au point finances des clubs

Le Comité de Direction dresse la liste des clubs possédant une dette au 10.07.2025 et transmet la liste à la Commission des Statuts et Règlement pour suite à donner.

#### Article 28 : Obligation en matière financière

[...]

*tout club qui, au 15 Juillet, n'aurait pas régularisé sa situation financière de la saison antérieure, se verra interdire l'engagement et la participation aux compétitions départementales pour l'ensemble de ses équipes.*

*Toutes les fois qu'un club radié, dissous, débiteur de somme envers le District ou envers d'autres clubs, les dirigeants du Bureau, tel que déclarés dans FootClubs, pourront faire l'objet d'une sanction disciplinaire à leur encontre.*



## Tarifs 2025-2026

Le comité propose les tarifs et barème pour la saison 2025/2026 tels qu'annexés au présent PV :

- POUR : 10
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

Adopté à l'unanimité.

## Subvention

Suite à la demande de l'AEF, le Comité de Direction décide d'attribuer une subvention de 1400 € pour la saison 2025-2026.

## Candidatures commissions

Le Comité de Direction prend connaissance de la liste des nouveaux candidats aux diverses commissions du District. Il se rapprochera des candidats et des commissions pour la suite à donner à cet appel à candidature.

## Evocation

Le Comité de Direction,

Prenant connaissance du PV N°41 de la Commission des Compétitions Jeunes en date du 05 Juin 2025 dans sa rubrique « Retour dossier Commission (Information Club) » concernant le match U15 D1 BEAUCAIRE FC 2/FC BERNIS du 25.05.2025 (dossier 2024/2025-CSR-503),

Considérant que la Commission des Statuts et Règlements (CSR) saisi du dossier en son PV N°42 du 03 Juin (2024/2025-CSR-503) a sanctionné l'équipe de FC BERNIS d'un forfait général invoquant l'article 81 alinéa 4 :

*« Par dérogation aux dispositions ci-avant, toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat, sera déclarée forfait général, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente. L'amende appliquée est fixée par l'article 25 des présents »,*

Considérant que la présence de ce dossier dans le PV N°41 de la Commission des Compétitions Jeunes n'avait qu'une notion d'information envers les membres et les clubs,

Considérant que dans son PV N°41, la Commission des Compétitions Jeunes a fait une mauvaise application de l'article 81.4 susvisé en invoquant elle-même le cas de force majeure ce qui dans le cas présent était du seul ressort de la CSR, qui en tant qu'organe décisionnaire de première instance, était la commission compétente en la matière,

Le comité de Direction se saisissant par voie d'évocation,

**Infirmes la décision prise par la Commission des Compétitions Jeunes car n'a pas lieu à exister,  
Confirme que la seule décision à prendre en compte est celle de la CSR PV N°42 du 03 Juin (2024/2025-CSR-503)  
à savoir la déclaration en forfait générale l'équipe U15 D1 de FC Bernis,**

Et, par application de l'article 82 alinéa 6 qui stipule que :

« Un Club considéré comme forfait général sera relégué d'office dans la série immédiatement inférieure, quel que soit son classement à l'issue de la saison. Par dérogation, si ce forfait intervient lors des deux dernières journées de championnat l'équipe serait rétrogradée de deux divisions. »

**Précise que l'équipe U15 D1 de FC BERNIS se doit d'être rétrogradée de deux divisions,**

### Prochain Comité

- A définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,  
Fernand D'ANNA,**

**Le Secrétaire Général,  
Damien JURADO**

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL  
LE PRESIDENT  
J.F D'ANNA



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL  
LE SECRETAIRE GENERAL  
DAMIEN JURADO

## Annexe 1 : Tarifs 2025-2026

### Cotisations District - membres

(Art. 3 et 4 RI District)

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| Membre individuel .....  | 17 €    |
| Membre d'honneur .....   | 170 €   |
| Membre bienfaiteur ..... | 1.700 € |

### Cotisations District - clubs

(Art. 2 RI District + Art. 17 RG District)

|                                                                                           |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs .....               | 300 € |
| Clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que D1 et D2 .....                       | 100 € |
| Clubs disputant les autres championnats de District .....                                 | 40 €  |
| Clubs disputant uniquement les compétitions Football d'Animation, Futsal ou Loisirs ..... | 30 €  |

### Cautionnements

(Art. 18 RG District)

|                                                                                                      |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs, de Ligue et de District ..... | 500 €         |
| Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines et/ou Futsal .....                             | 200 €         |
| <b>Nouvelle affiliation ou reprise d'activité (dépôt initial aux frais de démarrage)</b>             | <b>1000 €</b> |

### Participation aux frais de gestion

(Art. 19 RG District)

|                                                                             |       |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|
| Clubs disputant les championnats nationaux professionnels et amateurs ..... | 600 € |
| Clubs disputant les championnats de Ligue .....                             | 550 € |
| Clubs disputant les championnats de D1 et D2 .....                          | 500 € |
| Clubs disputant les championnats inférieurs à la D2 .....                   | 360 € |
| Clubs disputant uniquement les compétitions Féminines .....                 | 200 € |
| Clubs disputant uniquement les compétitions Jeunes .....                    | 120 € |
| Clubs disputant uniquement les compétitions du Football d'Animation .....   | 120 € |
| Clubs disputant uniquement les compétitions Futsal ou Loisirs .....         | 30 €  |

### Droits d'engagement en championnats - Seniors / Féminines / Futsal / Loisirs

(Art. 20 RG District)

|                                |      |
|--------------------------------|------|
| D1 et D2 .....                 | 90 € |
| D3 .....                       | 70 € |
| D4 et niveaux inférieurs ..... | 50 € |



|                                           |      |
|-------------------------------------------|------|
| Féminines .....                           | 35 € |
| Challenge Loisirs « Daniel-Martin » ..... | 20 € |
| Futsal .....                              | 20 € |

### Droits d'engagement en coupes - Seniors / Féminines / Futsal

(Art. 20 RG District)

#### Coupe Gard-Lozère Seniors

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| - clubs des championnats nationaux ..... | 550 € |
| - clubs des championnats de Ligue .....  | 300 € |
| - clubs de D1 et D2 .....                | 170 € |
| - clubs autres séries .....              | 50 €  |
| Coupe André-Granier .....                | 50 €  |
| Coupes Féminines .....                   | 30 €  |

### Droits d'engagement en compétitions - Jeunes et Féminines

(Art. 20 RG District)

|                                               |             |
|-----------------------------------------------|-------------|
| Championnat D1 (U19/U17/U15) .....            | 40 €        |
| Autres niveaux (U19/U17/U15) .....            | 35 €        |
| Coupe Gard-Lozère (U19/U17/U15) .....         | 40 €        |
| <b>Championnats U16 Territoire .....</b>      | <b>40 €</b> |
| Championnats de Foot à 8 (U17/U15/U15F) ..... | 25 €        |
| Championnats U14 Territoire .....             | 40 €        |

### Droits d'engagement - Football d'animation

(Art. 20 RG District)

|                                                                   |               |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|
| Championnats U13 à 8 .....                                        | 25 €          |
| Festival Foot U13 à 8 et Challenge Jean-Pierre Roux U12 à 8 ..... | 20 €          |
| Championnats U12 à 8 .....                                        | 20 €          |
| Plateaux U10 - U11 .....                                          | 10<br>€/Phase |
| plateaux U6 - U9 .....                                            | 7<br>€/Phase  |
| Futsal Jeunes .....                                               | 5 €           |

### Frais de dossiers

|                                                                 |       |
|-----------------------------------------------------------------|-------|
| Demande de remise de peine .....                                | 130 € |
| Visite pour homologation de terrain (Art. 61 RG District) ..... | 60€   |



|                                                                                |       |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Droit de confirmation de réserve d'avant-match (Art. 36 RG District) .....     | 30 €  |
| Droit de confirmation de réclamation d'après-match (Art. 37 RG District) ..... | 55 €  |
| Droit d'évocation devant la Commission compétente (Art. 38 RG District) .....  | 55 €  |
| Frais de procédure en appel .....                                              | 130 € |
| Droit d'ouverture de dossier disciplinaire (Art. 56 RG District) .....         | 20 €  |

### Amendes

|                                                                                                                                                                                          |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Feuille de match papier adressée hors délai (Seniors / Jeunes à 11) (Art. 53 et 72.4 RG District) .....                                                                                  | 50 €               |
| Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) .....                                                                                          | 30 €               |
| Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) | 10<br>€/Infraction |
| Non utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) (Art. 53 et 72 RG District) .....                                                                                              | 100 €              |
| Non transmission de la FMI par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)                                                                                    | 25 €               |
| Non transmission de la FDM par le Club recevant le jour de la rencontre (Art. 53 et 72.3 RG District)                                                                                    | 100 €              |
| Absence à l'Assemblée Générale                                                                                                                                                           |                    |
| - dans un rayon de moins de 30 km .....                                                                                                                                                  | 100 €              |
| - dans un rayon de 30 à 100 km .....                                                                                                                                                     | 60 €               |
| - dans un rayon de plus de 100 km .....                                                                                                                                                  | 40 €               |
| Frais de discipline, avertissement (Art. 56 RG District) .....                                                                                                                           | 17 €               |
| Exclusion (Art. 56 RG District) .....                                                                                                                                                    | 30 €               |
| Participation au match d'un licencié suspendu .....                                                                                                                                      | 200 €              |
| Fraude (Art. 52 RG District) .....                                                                                                                                                       | 350 €              |
| Falsification de document officiel .....                                                                                                                                                 | 350 €              |
| Retrait d'une équipe après la date limite d'engagement (Art. 59 RG District) .....                                                                                                       | 60 €               |
| Non respect des engagements obligatoires (Art. 9 RG District) .....                                                                                                                      | 60 €               |
| absence de surclassement - mixité (Art. 49 RG District) .....                                                                                                                            | 60 €               |
| Non respect de la catégorie d'âge .....                                                                                                                                                  | 30<br>€/Infraction |
| Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) .....                                                                                            | 50<br>€/Infraction |
| Non présentation de la licence (par licence manquante, à partir du 01/11 de la saison) .....                                                                                             | 5 €                |
| Participation d'un joueur à plus d'une rencontre au cours de deux jours consécutifs (Art. 50 RG District)                                                                                | 85 €               |
| Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation .....                                                                                                                          | 60 €               |

|                                                                                                       |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Accusation sans preuve (Art. 40 RG District) .....                                                    | 50 € |
| Non comparution à une instance après convocation (par personne convoquée) (Art. 31 RG District) ..... | 35 € |
| Absence de désignation de l'éducateur ou entraîneur diplômé (Art. 10 bis RG District) .....           | 30 € |
| Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur le banc de touche (Art. 10 ter RG District) .....    | 30 € |
| Absence de Rapport Discipline.....                                                                    | 35 € |
| Absence non justifiée devant une commission d'un officiel régulièrement convoqué.....                 | 35 € |
| Absence ou retard d'un rapport d'officiel.....                                                        | 10 € |

### **Forfait simple**

(Art. 24 RG District)

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| D1, D2 et D3 .....                                                    | 100 € |
| Autres séries de Foot à 11 .....                                      | 80 €  |
| Foot à effectif réduit .....                                          | 30 €  |
| Coupes .....                                                          | 50 €  |
| Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3) .....               | 100 € |
| Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11) ..... | 40 €  |

### **Forfait général**

(Art. 25 RG District)

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| Seniors et Jeunes à 11 .....                                          | 200 € |
| Foot à effectif réduit .....                                          | 80 €  |
| Indemnité à verser au club adverse (D1, D2 et D3) .....               | 100 € |
| Indemnité à verser au club adverse (autres séries de Foot à 11) ..... | 40 €  |

**Désengagement d'une équipe après parution sur le site du District ( Football d'Animation ) 80 €**

### **Taux de l'indemnité kilométrique (Art. 26 RG District)**

|                                                      |     |
|------------------------------------------------------|-----|
| Prix du kilomètre, trajet simple le plus court ..... | 3 € |
|------------------------------------------------------|-----|

### **Déplacement des officiels devant les Commissions (Art. 32 RG District)**

|                                                      |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| Prix du kilomètre, trajet simple le plus court ..... | 0,446 € |
|------------------------------------------------------|---------|

